

*Office national de l'énergie (n° 3)—Loi*

recourant à cette notion, on ne couperait pas la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick de cette énergie. Ce serait la réalisation des espoirs et des rêves de beaucoup de personnes: l'équipement intégral du Churchill, l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, l'utilisation du charbon et l'accès à l'économique combustible naturel liquéfié, tout cela combiné dans un gigantesque réseau acheminant l'énergie vers tous les coins du pays. Combien s'en trouverait facilitée l'édification du pays! La loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique fournirait le cadre qui permettrait de résoudre les différends qui opposent Terre-Neuve au Québec et d'étendre ses avantages à l'ensemble du pays. Sans nuire en rien aux générations futures, nous aurions là un moyen efficace de diriger l'énergie vers tous les coins du pays, et nous nous rapprocherions énormément de l'indépendance énergétique. Il n'y a jamais eu de crise énergétique au Canada. Nous n'avons jamais manqué d'énergie, et nous n'en manquerons jamais si nous ne gâchons pas nos chances. Il s'agit simplement de construire les installations nécessaires pour l'acheminer à peu de frais, afin que les Canadiens aient cet atout important qui leur permettra de bâtir leur avenir.

• (1740)

J'espère que le ministre reconsidérera sa position et envisagera la possibilité d'un réseau national que pourront utiliser tous les producteurs d'électricité. La question fait l'objet d'une législation abondante. S'il entend modifier la loi initiale, il devra en même temps s'assurer que les membres de l'Office national de l'énergie remplissent leurs fonctions en veillant à l'application des dispositions de la loi, en acquérant les connaissances voulues et en faisant des prévisions. Le gouvernement aura alors entre les mains la documentation lui permettant de prendre des décisions.

Enfin, les Canadiens ont lutté farouchement pour obtenir des droits de propriété sur les ressources sous-marines. Ils se sont battus pour obtenir ce droit et ont même arraché l'appui des grandes puissances, même si elles étaient peu disposées à le leur accorder. En 1968, à Genève, 86 nations ont voté unanimement pour la résolution qui a par la suite été approuvée par les Nations Unies. Ce que nous avons proposé à l'époque et ce pourquoi nous nous sommes battus fait maintenant partie du droit international, et maintenant, chaque fois que quelqu'un viole nos droits, nous pouvons le poursuivre devant la cour internationale de la Haye. Nous avons le droit d'imposer notre volonté, car ce qui est au large de nos côtes nous appartient.

J'espère que les rédacteurs juridiques du ministère de la Justice et d'autres ministères sont au courant. Il ne faudrait pas que ces imbéciles se figurent qu'il leur suffit de modifier une loi pour qu'elle prenne effet: il faut qu'elle soit adoptée. Quoi qu'il en soit, nous avons bel et bien une zone économique, au large, à laquelle personne ne peut toucher. La flotte britannique au large des Falkland donne une leçon à un pays de l'hémisphère sud qui a commis il y a tout juste un mois une agression que l'on peut qualifier d'impérialiste.

Je crois que le Canada a les moyens d'en faire autant. Nous conserverons ce qui nous appartient à moins de le céder au moyen d'ententes.

J'espère que mon opinion sera prise au sérieux par cette Chambre et que le gouvernement reportera de six mois l'étude de ce projet afin qu'on puisse l'améliorer.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne serai pas long, mais je voudrais faire quelques observations au sujet du bill C-108. Cette mesure législative ne ressemble que trop à de nombreux bills émanant du ministre et de ses collaborateurs du ministère. Le bill C-108 qui est une des huit parties du bill C-94, est presque en soi une mesure fourre-tout, puisqu'il mêle pommes et oranges et embrouille la question.

Le ministre a passé la majeure partie de son temps à examiner les dispositions visant à faire relever les lignes électriques de l'Office national de l'énergie, au même titre que les pipelines et les gazoducs. Aucun représentant de la Chambre, je pense, ne contesterait le fait que le Canada doit être un marché commun. Ce qui s'applique aux pipe-lines s'applique également aux lignes de transmission et le ministre a couvert très éloquentement toutes ces questions. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour ajouter que c'est là un principe fondamentalement juste auquel aucune personne raisonnable ne saurait s'opposer.

En ce qui concerne la situation entre le Québec et Terre-Neuve, l'objet du litige, c'est ce contrat horrible qui a été signé par un premier ministre libéral de Terre-Neuve et qui lèse vraiment la province. Ce contrat pénalise durement Terre-Neuve. Ce bill ne va pas pallier cette situation, pas plus qu'il ne va remédier ni même s'attaquer au vrai mal.

S'il y a une chose que nous aurions dû apprendre depuis huit ans et demi à propos de la situation énergétique dans notre pays, c'est que l'unitarisme ne mène nulle part. Le gouvernement fédéral ne peut pas imposer unilatéralement sa volonté. Chaque fois qu'il essaie de le faire, que ce soit en bloquant le prix du brut dans l'Ouest ou en essayant d'imposer un régime fiscal pénalisant la Colombie-Britannique, l'Alberta ou la Saskatchewan, c'est un échec. Chaque fois qu'il agit ainsi, il provoque amertume, ressentiment et incertitude. Des gens sont mis à pied et licenciés. Personne n'a avantage à ce qu'on agisse de façon unilatérale. Dans un État fédéral tel que le Canada, la négociation est une absolue nécessité. Négocier est peut-être une chose pénible, surtout pour un bureaucrate fédéral qui estime posséder la vraie solution; oui, négociateur peut être pénible. Ce serait beaucoup plus facile d'avoir le pouvoir d'imposer sa volonté. Mais cela ne correspond pas à la réalité canadienne. Tant que les rédacteurs de nos lois ne voudront pas l'admettre, nous allons continuer d'assister à des débats et à des argumentations interminables, à des luttes stériles, à l'affaiblissement de l'identité nationale, ce qui incitera de plus en plus de Canadiens à envisager des options extrêmes, comme celle que préconise le Western Canada Concept. Nous en avons assez de ce genre de dispute. Nous n'en voulons plus. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui soit prêt à négocier. Le véritable objet du bill à l'étude, ce ne sont pas les dispositions qui concernent l'électricité, lesquelles n'ont rien à voir avec le Programme énergétique national, mais plutôt celles qui traitent du pétrole et du gaz. L'article 26(2) accorde au gouverneur en conseil—autrement dit, aux fonctionnaires qui ont concocté ce désastreux Programme énergétique national qui nous a fait perdre au moins 17 milliards de dollars, qui a jeté au chômage des milliers de travailleurs et a repoussé d'une décennie ou deux nos objectifs d'auto-suffisance énergétique—cet article, dis-je, autorise le gouverneur en conseil à fixer les prix du gaz et du pétrole destinés à l'exportation.